

**Projet de règlement P-03-044 modifiant le plan d'urbanisme
afin d'y incorporer un document complémentaire**

Rencontre préparatoire aux audiences de la semaine du 5 mai 2003

Date : 1^{er} mai 2003
Heure : 9h30 à 11h
Lieu : OCPM
1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

De la Ville de Montréal (Service du développement économique et urbain (SDÉU))

Mme Céline Topp
M. Gilles Galipeau
M. Jean-Claude Cayla
Mme Claire Morissette

Des arrondissements

M. Christian Champagne
M. Marco Papineau
M. Mohamed Saâd Mourni
M. Sylvain Marcoux
Mme. Marie Turenne
Mme. Louise Hébert
M. Benoît Malette

Arrondissement

Ahuntsic-Cartierville
Dollard-des-Ormeaux
Île-Bizard/Ste-Geneviève/Ste-Anne-de-Bellevue
Île-Bizard/Ste-Geneviève/Ste-Anne-de-Bellevue
Mont-Royal
Verdun
Verdun

De l'OCPM

M. Jean Paré	commissaire
M. Yves Archambault	commissaire
M. Joshua Wolfe	commissaire
M. Jean-François Viau	président
M. Alain Cardinal	secrétaire-général
M. Luc Doray	directeur des services administratifs
M Gilles Gosselin	analyste
M. Pierre Lizotte	analyste
Mme Sophie Hamel-Dufour	analyste
M. Rémi Manesse	analyste

La rencontre est présidée par M. Jean Paré et M. Pierre Lizotte agit comme rapporteur.



1- Présentation des participants

M. Paré invite chacun des participants à se présenter lors d'un rapide tour de table.

2- Objet de la rencontre

M. Paré précise que la rencontre a pour objectifs :

- la préparation des audiences qui se tiendront dans chacun des arrondissements représentés, la semaine suivante
- une revue des enjeux que soulèveraient éventuellement le document complémentaire dans chacun de ces arrondissements

M. Paré identifie les commissaires qui présideront les audiences dans chacun des arrondissements, soit :

- M. Joshua Wolfe (Dollard-des-Ormeaux/Roxboro)
- M. Yves Archambault (Ile-Bizard/Ste-Geneviève/Ste-Anne-de-Bellevue et Mont-Royal)
- M. Jean Paré (Verdun et Ahuntsic/Cartierville)

et les analystes qui accompagneront les commissaires, soit :

- M. Pierre Lizotte qui accompagnera M. Wolfe
- Mme Sophie Hamel-Dufour qui accompagnera M. Archambault
- M. Rémi Manesse qui accompagnera M. Paré

3- Mandat, contexte et autres précisions

M. Paré précise que le document complémentaire qui fait l'objet de la consultation publique est prévu dans la charte de la ville de Montréal et dans la loi. Il s'agit d'un document technique qui implique, pour les arrondissements, l'obligation d'ajuster leur réglementation dans les 90 jours suivant son entrée en vigueur.

La consultation publique dans les arrondissements vise à permettre aux citoyens de cerner les répercussions du document complémentaire sur leur cadre de vie et d'y réagir. Outre les séances en arrondissement, il y aura en début juin des plénières pour les secteurs Est, Ouest et Centre de la ville. Celles-ci seront l'occasion pour des citoyens ou des groupes d'intérêt de présenter un mémoire eu égard au document complémentaire.

Tous les documents reçus ou produits dans le cadre de ces audiences seront accessibles via le site internet de l'OCPM.

L'Office mettra à la disposition des citoyens, à chaque audience, des documents sur :

- le mandat de l'office
- le déroulement des séances
- le code de déontologie des commissaires



4- Déroulement de l'audience en arrondissement

La séance en arrondissement comportera deux parties.

La première partie :

- discours d'ouverture du président de la séance
- présentation du document complémentaire par le SDÉU à l'aide d'un power point
- période de questions

La seconde partie :

- commentaires et opinions des citoyens

Une série d'échanges permet de préciser les points suivants quant aux procédures d'intervention des citoyens.

- a) Tout citoyen désirant intervenir lors de la période de questions ou lors de la période de commentaires doit s'inscrire au préalable au registre des interventions;
- b) Les pauses permettent aux citoyens de s'inscrire au registre des intervenants, soit pour la période de questions ou pour la période de commentaires;
- c) La responsabilité du registre d'inscription revient au secrétaire de la séance qui, au besoin, sera assisté d'une autre personne. L'OCPM a fourni aux secrétaires de séances un modèle de registre d'interventions. Le lieu d'inscription et la personne auprès de qui s'inscrire seront clairement identifiés en début de séance;
- d) Les citoyens s'adressent à la commission à partir d'une table placée à l'avant, face au commissaire;
- e) Lors de la période de questions, un citoyen sera autorisé à poser 2 à 3 questions par présence. L'ordre des interventions suivra celui du registre d'inscription. Un citoyen peut s'inscrire au registre plus d'une fois;
- f) La période des commentaires est régie par les mêmes règles, sauf que les citoyens ne peuvent intervenir qu'une seule fois;
- g) Les élus présents sont considérés comme citoyens et sont donc sujets aux mêmes règles de participation;
- h) Lors de la période de commentaires, les fonctionnaires ne sont pas assis aux tables à l'avant.

5- Impact du document complémentaire dans chacun des arrondissements

Les représentants de l'arrondissement ne feront pas de présentation à la suite de celle du SDÉU. Cependant, la présentation power point du SDÉU comportera, pour chacun des thèmes, des diapositives illustrant l'impact du document complémentaire dans



l'arrondissement. Le SDÉU validera préalablement cette information auprès de chaque arrondissement. On souligne par ailleurs que l'audience n'est pas un débat.

6- Présentation SDÉU

Un représentant du SDÉU décrit le format de la présentation power point.

Les présentations power point de chaque arrondissement seront disponibles sur le site internet de l'OCPM, en français et en anglais.

7- Langue de présentation pour les arrondissements à statut bilingue

Le SDÉU préparera deux versions de sa présentation power point; une en français et l'autre en anglais. Des copies papier de ces présentations seront disponibles.

Dans le cas des arrondissements bilingues de la semaine du 5 mai, un tour de table auprès de leurs représentants sur les us et coutumes en la matière révèle que la formule suivante serait acceptable :

- Dès le début de la séance, on informera les citoyens que leurs questions et commentaires peuvent être formulés en français ou en anglais. La réponse sera formulée dans la même langue que la question.
- La présentation du SDÉU se fera en français et une copie papier de la version anglaise sera disponible pour les personnes qui le souhaitent. Le SDÉU aura avec lui la version anglaise de son power point, qu'il pourra utiliser, le cas échéant.

M. Paré demande au SDÉU d'être attentif à cette question et de se préparer à répondre à tous les cas d'espèce, tant avec la présentation électronique que verbale.

8- Enjeux et questions spécifiques

M. Paré invite les représentants des arrondissements à faire état de leurs perceptions en termes du nombre de participants attendu (personnes ou groupes) et des enjeux ou questions susceptibles d'être soulevés eu égard au document complémentaire.

On demande également de préciser si l'avis a été publié dans les journaux locaux.

Les commissaires notent l'information pour les arrondissements dont ils présideront les séances.